

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 02526

Numéro SIREN : 890 493 653

Nom ou dénomination : AAD

Ce dépôt a été enregistré le 14/12/2021 sous le numéro de dépôt 15020

**AAD**  
SAS au capital de 1 000 euros  
Siège social: 11 rue Paul Bert  
13100 Aix-en-Provence  
RCS Aix-en-Provence 890 493 653

## **ACTE CONSTATANT UNE DECISION UNANIME DES ASSOCIES**

Les soussignés :

Monsieur Didier JAMGOTCHIAN, propriétaire de 9 000 actions,  
Monsieur Richard MAKINADJIAN, propriétaire de 1 000 actions,

Soit 2 associés détenant ensemble 10 000 actions, soit la totalité des actions émises par la société AAD désignée en tête des présentes.

Seuls associés de la société.

Ont pris, conformément aux dispositions de l'article L223-27 du Code de Commerce et des statuts, la décision suivante :

### **Décision**

Les associés décident à l'unanimité de prendre acte de la démission de Monsieur Eric MARTIROSSIAN de ses fonctions de Président de la société à compter de ce jour et lui donnent quitus de sa gestion jusqu'à ce jour.

Les associés décident à l'unanimité de nommer en qualité de Président à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

Monsieur Richard MAKINADJIAN, né le 16 novembre 1974 à Aix-en-Provence, demeurant 72 avenue Jean et Marcel Fontenaille 13100 Aix-en-Provence.

Monsieur Richard MAKINADJIAN déclare accepter les fonctions de Président qui viennent de lui être confiées. Il affirme n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Monsieur Richard MAKINADJIAN exercera ses fonctions de Président dans le cadre des dispositions légales, réglementaires et statutaires.

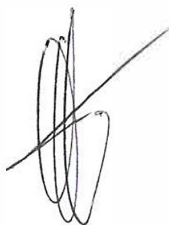
Sa rémunération sera fixée lors d'une prochaine décision collective des associés.

Le présent acte qui constate la décision unanime des associés en date du 03 décembre 2021, sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la société.

Fait à Aix-en-Provence, le 03 décembre 2021.

Monsieur Didier JAMGOTCHIAN

Monsieur Richard MAKINADJIAN



**AAD**  
SAS au capital de 1 000 euros  
Siege social: 11 rue Paul Bert  
13011 Aix-en-Provence  
RCS Aix-en-Provence 890 493 653

## **ACTE CONSTATANT UNE DECISION UNANIME DES ASSOCIES**

Les soussignés :

Monsieur Didier JAMGOTCHIAN, propriétaire de 9 000 actions,  
Monsieur Richard MAKINADJIAN, propriétaire de 1 000 actions,

Soit 2 associés détenant ensemble 10 000 actions, soit la totalité des actions émises par la société AAD désignée en tête des présentes.

Seuls associés de la société.

Ont pris, conformément aux dispositions de l'article L223-27 du Code de Commerce et des statuts, la décision suivante :

### **Décision**

Les associés décident à l'unanimité de prendre acte de la démission de Monsieur Eric MARTIROSSIAN de ses fonctions de Président de la société à compter de ce jour et lui donnent quitus de sa gestion jusqu'à ce jour.

Les associés décident à l'unanimité de nommer en qualité de Président à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

Monsieur Richard MAKINADJIAN, né le 16 novembre 1974 à Aix-en-Provence, demeurant 72 avenue Jean et Marcel Fontenaille 13100 Aix-en-Provence.

Monsieur Richard MAKINADJIAN déclare accepter les fonctions de Président qui viennent de lui être confiées. Il affirme n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Monsieur Richard MAKINADJIAN exercera ses fonctions de Président dans le cadre des dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Sa rémunération sera fixée lors d'une prochaine décision collective des associés.

Le présent acte qui constate la décision unanime des associés en date du 03 décembre 2021, sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la société.

Fait à Aix-en-Provence, le 03 décembre 2021.

Monsieur Didier JAMGOTCHIAN

Monsieur Richard MAKINADJIAN

